

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n° 2020-080 en date du 29 JUILLET 2020
Portant sur les Subventions d'équilibre à inscrire aux budgets primitifs 2020**

L'an Deux Mille Vingt, le vingt-neuf juillet à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Omnisport « André VENUAT » de AUZANCES, sous la Présidence de Monsieur Patrice MORANCAIS, 1^{er} Vice-Président en raison de l'empêchement de Monsieur le Président, Pierre DESARMENIEN.

Date de convocation du Conseil 23/07/2020.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 52	Votants : 56	POUR : 56
Pouvoirs : 4	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 6	Exprimés : 56	

Présents : MM., MORANCAIS, VENTENAT, PAYARD C, SIMON, RAMOS, SIMONET V, VERDIER, ROULLAND, GRANGE, DESCLOUX, LE CORRE, JAMME, SCARAMUCCIA, FERRIER, JOULOT, PICHOT, ECHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, GALINDO, PIERRON, RICHIN, MICHON, NOVAIS, VIRGOULAY, PERRIER F, CHASSAGNE, BOUDINEAU, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, GRAVIERE, PAYARD J, SOULEBOT, SCHMIDT, MOREAU, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A, D'HULSTER, BERGER, MEANARD, CHEFDEVILLE, CORDIER, PINLON, BRUNET, TRIMOULINARD, CHAUSSAT, GUYONNET, GLOMOT, GRASS, FAUCHER.

Pouvoirs : MM., BERTHON à LE CORRE, DESARMENIEN à SIMONET V, BIGOURET à MORANCAIS, PLAS à CHEFDEVILLE,

Excusés : MM., LUQUET L, CONCHON, FONTVIELLE, WELZER, LARGE, DUBSAY.

Secrétaire de séance : Madame LE CORRE Caroline.

Rapporteur : Patrice MORANCAIS, Vice-Président.

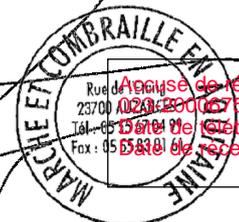
Le Vice-Président présente au Conseil Communautaire les subventions d'équilibre prévisionnelles du budget principal vers certains budgets annexes.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter les subventions d'équilibre prévisionnelles, comme suit :

Budget annexe	Subvention équilibre	Dont Déficit 2019	Dont Besoin supplémentaire 2020
La Naute	48 826,00 € €	21 896,00 €	26 930,00 € €
Locaux Nus	57 826,00 €		57 838,00 €
SPANC	34 064,00 €		

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 31 juillet 2020
Pour copie conforme, le 31 juillet 2020

Le Vice-Président,
Pour le Président empêché,
Patrice MORANCAIS



Annexe de réception en préfecture
Rue de Venuat 23700 AUZANCES
Tél. : 05 55 83 81 00
Fax : 05 55 83 81 01
Date de réception : 31/07/2020